

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Mennetou-sur-Cher

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2023, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol situé à la Croix de Phages, sur le territoire de la commune de Mennetou-sur-Cher, sera ouverte en mairie de Mennetou-sur-Cher du lundi 15 janvier 2024 à 14h00 au jeudi 15 février 2024 à 12h00.

Demande de permis de construire n°041 135 22 D0001, déposée par la SAS PHOTOSOL Développement dont le siège social est situé 40-42 rue La Boétie, 75008 Paris et représentée par M. David Guinard.
Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

Monsieur Claude Pitard, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.
Monsieur Roberto Fuentes est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, un résumé non technique et l'avis de la mairie de Mennetou-sur-Cher.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Mennetou-sur-Cher ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Mennetou-sur-Cher :

Le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Le mardi, mercredi et jeudi : 9h00 à 12h00 ;

Le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Mennetou-sur-Cher afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Mennetou-sur-Cher, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Mennetou-sur-Cher :

- le lundi 15 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 26 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 02 février 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 15 février 2024 de 09h00 à 12h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Mennetou-sur-Cher où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>